



UNIVERSITY OF
ALBERTA



L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE:

Un guide pour le personnel enseignant
et les assistant.e.s à l'enseignement

Deborah Eerkes
Office of Student Judicial Affairs

Veillez noter que ce guide ne remplace en aucun cas les politiques et les procédures décrites dans le code de conduite des étudiants (*Code of Student Behaviour*). Dans le cas d'un conflit entre le code et le présent guide, la préséance sera accordée au code.

© 2008 Deborah Eerkes
Reproduction interdite sans la permission de
l'auteur.

Table des matières

Section 1: INTRODUCTION

Le code de conduite des étudiants

Le programme TIE (Truth in Education) sur l'intégrité académique

Section 2: LA PRÉVENTION

L'éducation à l'intégrité

Conseils pour promouvoir l'intégrité académique

Contraintes situationnelles: empêcher le plagiat dans les rédactions

Contraintes situationnelles: empêcher la tricherie aux examens

Contraintes situationnelles: empêcher la collaboration inappropriée

Section 3: LA DÉTECTION

Examens

Travaux de semestre

Autres travaux

Section 4: L'ENQUÊTE & LE SIGNALEMENT

Principes directeurs: rencontrer les étudiants dans le cas d'inconduite académique

Avant la rencontre

Pendant la rencontre

Après la rencontre

Principes directeurs pour signaler un cas au doyen

Si vous préférez, vous pouvez télécharger le formulaire de rapport Reporting Form du site Web sur l'intégrité académique Truth In Education sous Resources for Instructors.

Rapports anonymes

Étudiants des cycles supérieurs

La justice naturelle

SECTION 5: LE PROCESSUS DISCIPLINAIRE

SECTION 6: RESSOURCES

Section 1: INTRODUCTION

L'excellence dans la recherche et les travaux d'érudition dépend de la créativité, le travail ardu et l'engagement de ceux qui les entreprennent. Elle dépend également de l'intégrité. La malhonnêteté et la fabrication compromettent la valeur et l'utilité fondamentales de la recherche et d'autres travaux d'érudition.

(traduction de la politique sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition de l'université de l'Alberta)

Ce guide présente des ressources de base pour le personnel enseignant et les assistant.e.s à l'enseignement. Il vise la promotion de l'intégrité académique dans la salle de classe ou le laboratoire et propose des procédures pour aborder les incidents impliquant une infraction du code.

Les règlements sont énoncés dans le code de conduite des étudiants, « le code » ([Code of Student Behaviour](#)). La [Section 30.5.4](#) du code est consacrée aux procédures à entreprendre dans le cas de conduite académique répréhensible.

Le programme d'intégrité académique ([Truth In Education - TIE](#)), qui porte sur la prévention, vient renforcer le code en faisant la promotion de l'intégrité.



Ces
deux

approches se complètent; les deux visent la réduction du nombre d'incidents impliquant des infractions au code et favorisent un climat d'intégrité. Le personnel enseignant et les assistant.e.s à l'enseignement représentent le point de premier contact et jouent un rôle dans la prévention et la détection d'infractions au code. L'information présentée ci-dessous devrait vous servir de guide dans la prévention, la détection et le signalement de cas qui pourraient survenir. Une liste de ressources supplémentaires est présentée dans la dernière section de ce document.

Le code de conduite des étudiants

Vous pouvez consulter la version de la plus récente du code (en anglais), Code of Student Behaviour sur le site Web du secrétariat de l'université sous «Regulations».

La section suivante présente un résumé des infractions au code. Consultez toujours le [Code of Student Behaviour](#) en ligne pour une description plus détaillée et pour la mise à jour la plus récente.

Plagiat [§ 30.3.2(1)]

Soumettre les mots, les idées, les images ou d'autres données d'une autre personne comme s'il s'agissait des siens.

Tricherie [§ 30.3.2(2)]

Il existe cinq catégories de tricherie:

- a) la possession de matériel non autorisé;
- b) la présentation d'une personne comme quelqu'un d'autre;
- c) l'appui considérable d'un autre sur le plan éditorial ou rédactionnel;
- d) la soumission de matériel déjà évalué en vue de recevoir des crédits; et
- e) des allégations fallacieuses et des assertions fausses impliquant des

données ou des références.

Mésusage de matériel confidentiel [§ 30.3.2(3)]

L'action de se procurer, de distribuer ou de recevoir tout matériel académique confidentiel (p. ex. des examens à venir ou des travaux en progrès).

Inconduite en matière de recherche et de travaux d'érudition [§ 30.3.2(4)]

Fait référence à la politique sur l'intégrité en matière de recherche et de travaux d'érudition telle qu'elle s'applique aux étudiants.

Inconduite en matière de programmes professionnels [§ 30.3.3]

Les étudiants inscrits aux programmes professionnels sont tenus de respecter le code déontologique régissant la profession en question. Une infraction au code déontologique constitue une infraction au code de conduite des étudiants.

Assertion factuelle inexacte [§ 30.3.6(4)]

La représentation de faits dans le but d'obtenir un avantage académique injuste.

Participation à une infraction [§ 30.3.6(5)]

L'action de sciemment encourager ou appuyer une autre personne à perpétrer une infraction au code.

Corruption [§30.3.6(7)]

L'offre d'un avantage monétaire ou autre en échange d'un avantage académique.

Il est important de se familiariser avec le code. Il contient de l'information utile pour le personnel enseignant, les doyens et les agents responsables de la discipline en matière d'accusations, de sanctions et de procédures. De plus, le code présente une description détaillée des procédures pour les quelques cas qui sont portés en appel ([University Appeals Board \(UAB\)](#)).

Le programme TIE (Truth in Education) sur l'intégrité académique

Alors que le code de conduite des étudiants présente les règlements, le programme TIE vise la prévention de l'inconduite académique par l'éducation et la promotion de l'intégrité académique.

Le programme repose sur un projet entrepris par le centre pour l'intégrité académique ([Center for Academic Integrity](#)) et qui fait la promotion de cinq valeurs essentielles à l'intégrité académique comme moyen d'établir une culture d'intégrité sur les campus post-secondaires partout en Amérique du Nord. Ces cinq valeurs fondamentales sont les suivantes:

- l'honnêteté
- la confiance
- l'équité
- le respect
- la responsabilité

La promotion de ces valeurs à l'égard de l'intégrité académique est une composante essentielle du processus éducatif. Il est important que les étudiants, ainsi que le personnel académique et administratif, connaissent le code de conduite des étudiants; toutefois, il est également utile de discuter *pourquoi* nous respectons ces normes. Les valeurs fondamentales ([Fundamental Values](#)) représentent un bon point de départ pour une discussion à ce sujet.

Le programme TIE comprend aussi un site Web détaillé qui propose des ressources pour les étudiants et le personnel enseignant portant sur des stratégies pour éviter, empêcher et aborder l'inconduite académique:

<http://www.uofaweb.ualberta.ca/TIE>



Section 2: LA PRÉVENTION

L'éducation à l'intégrité

Whitley et Keith-Spiegel¹ identifient un lien entre ce qui se passe dans la salle de classe et l'approche des étudiants face à l'intégrité académique. Les étudiants sont davantage portés à adopter un comportement reflétant l'intégrité académique s'ils croient que leurs professeurs sont justes, respectueux, dignes de confiance et honnêtes. La recherche de McCabe et Christenson-Hughes² sur l'intégrité académique dans les universités canadiennes a mené à des conclusions semblables.

Une approche intégrée à l'intégrité académique devrait inclure de l'éducation à l'intégrité et des politiques claires, justes et appliquées sans distinction. Noah et Eckstein³ proposent quatre approches visant la minimisation de l'inconduite académique :

- a) réduire les incitations, ou réduire les avantages potentiels (ou perçus) de la tricherie;
- b) réduire les occasions de contrevenir au code, et maximiser la probabilité de détecter les comportements répréhensibles, c'est-à-dire, établir des contraintes situationnelles;
- c) clarifier, publier et appliquer les sanctions; et
- d) créer une communauté académique qui considère inacceptable l'inconduite académique. Dans le contexte de la malhonnêteté académique, la

¹ Whitley, B.E. and Keith-Spiegel, P. (2002). *Academic Dishonesty: an Educator's Guide*. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

² Christensen Hughes, J.M. and McCabe, D.L (2006) Academic Misconduct within Higher Education in Canada. *The Canadian Journal of Higher Education*, (36)2, 1-12.

³ Noah, H.J. and Eckstein, M.A. (2001). *Fraud and Education: the Worm in the Apple*. Maryland, USA: Rowman & Littlefield. 136.

désapprobation des pairs constitue un des éléments dissuasifs les plus puissants.

Il existe des moyens très simples d'intégrer l'éducation à l'intégrité dans la salle de classe et de démontrer qu'il s'agit d'un enjeu important. Les chances sont bonnes que vos étudiants suivront votre exemple. Dans les pages qui suivent, on vous propose des stratégies globales pour empêcher le plagiat et la tricherie. Les exigences et les objectifs de chaque cours étant différents, toutes les suggestions ne s'appliqueront pas à toutes les situations. Afin d'optimiser l'efficacité du programme de prévention, assurez-vous d'adapter le vôtre aux besoins de votre cours. Les étudiants réagissent mieux aux directives qui sont spécifiques à leur situation qu'aux directives génériques. Choisissez donc les conseils qui seront utiles pour *vos* étudiants.



Conseils pour promouvoir l'intégrité académique

1. Présentez des attentes **claires** et **explicites**. Par exemple, discutez de l'interprétation du plagiat précisément par rapport aux travaux dans votre cours.
2. Parlez d'intégrité académique à vos étudiants et encouragez-les à participer à la discussion. Ils doivent comprendre qu'il s'agit d'une question très importante.
3. Assurez-vous que la politique sur l'intégrité académique est énoncée de façon explicite dans votre plan de cours. La politique sur l'évaluation et la notation ([Marking and Grading Guidelines](#)) du conseil général des facultés présente l'énoncé requis, que vous retrouverez également sur le site TIE, à la page

de ressources pour les professeurs ([Resources for Instructors](#)).

Contraintes situationnelles: empêcher le plagiat dans les rédactions

1. Discutez du plagiat et de l'usage approprié des sources avec vos étudiants.
2. Exigez des sujets de dissertation qui sont spécifiques à votre cours et actuels de sorte à ce qu'il soit impossible de trouver des exemples de dissertations à l'Internet.
3. Présentez des lignes directrices claires pour le formatage.
4. Fournissez des ressources bibliographiques (Sites Web, textes, documents distribués en classe, etc.).
5. Analysez avec vos étudiants une dissertation prise de l'Internet. L'exercice leur démontrera, d'une part, que vous connaissez les sites qui achètent et vendent les travaux de semestre et, d'autre part, que la qualité de ces travaux peut être suspecte. (voir la section Ressources à la page 18).
6. Précisez qu'il est essentiel d'indiquer toutes ses sources imprimées et électroniques.
7. Découpez les travaux de semestre en étapes: plan, bibliographie, brouillon, copie finale.
8. Donnez des travaux à écrire en classe.
9. Demandez comme travail une critique de sites Web, enlevant ainsi aux étudiants l'envie de les copier.
10. Soyez explicites quant aux sanctions possibles, y compris un échec (pour la rédaction ou le cours), un renvoi temporaire, ou pire.

Contraintes situationnelles: empêcher la tricherie aux examens

1. Discutez de la tricherie et de l'intégrité académique avec vos étudiants.
2. Changez votre examen à chaque semestre.
3. Ayez différentes versions de sorte à ce que les étudiants assis l'un à côté de l'autre ne reçoivent pas des examens identiques.
4. Surveillez bien vos examens. Assurez-vous d'avoir suffisamment de surveillants pour le nombre d'étudiants en classe.
5. Vérifiez les cartes d'identité des étudiants au début de l'examen. Si un étudiant n'a pas de pièce d'identité, organisez-vous pour qu'il vous présente sa OneCard avant de noter son examen.
6. Autant que possible, faites asseoir les étudiants de sorte à ce qu'il y ait un pupitre entre eux.
7. Fournissez le papier brouillon si les étudiants en ont besoin.
8. Dans la mesure du possible, notez la disposition des étudiants dans la salle.
9. Formulez, autant que possible, des examens avec des questions à développement.
10. Formulez des questions qui poussent les étudiants à appliquer leurs connaissances plutôt que de mémoriser et reproduire des réponses.
11. Demandez aux étudiants de placer tous les sacs, manteaux, chapeaux et appareils électroniques à l'écart, soit devant la salle ou sur le côté.
12. Si possible, demandez aux étudiants de répondre directement sur la copie



d'examen plutôt que dans un livret d'examen.

13. Soyez au courant des technologies qui permettent la tricherie; par exemple, les calculatrices programmables, les téléphones cellulaires, les téléavertisseurs, les palm pilots, les iPods, les lecteurs MP3, etc. Voir également la politique de l'Université de l'Alberta concernant les examens dans le calendrier 2008/09 ([Examinations](#)).
14. Soyez explicites quant aux sanctions possibles, y compris : échec (pour la rédaction ou le cours), renvoi temporaire, ou expulsion.

Contraintes situationnelles: empêcher la collaboration inappropriée

1. Expliquez clairement dans quelle mesure vous permettez la collaboration et précisez la façon d'indiquer celle-ci dans les travaux.
2. Remettez aux étudiants un protocole pour le travail en groupe qui est spécifique à l'activité.
3. Soyez explicites dans la description de votre façon d'évaluer les travaux de groupe.
4. Assurez-vous que les étudiants savent que s'ils travaillent ensemble alors qu'on leur a dit de travailler individuellement, ils contreviennent au code.
5. Soyez explicites quant au recours aux tuteurs, aux éditeurs et aux traducteurs. Proposez aux étudiants de consulter la section du code qui traite de tricherie ([Cheating](#) - Section 30.3.2(2)c).

Section 3: LA DÉTECTION

Examens

Détectez la tricherie lors d'un examen peut s'avérer être aussi facile que de témoigner l'action. Toutefois, il vaut toujours mieux porter le geste à l'attention d'un autre surveillant de sorte à être deux à résumer par écrit ce que vous avez vu. Notez la disposition des étudiants assis près de celui que vous soupçonnez de tricherie. Quand l'étudiant soupçonné vous remet son examen, mettez-le de côté, ainsi que l'examen de tous les autres étudiants qui auraient pu copier. Permettez à l'étudiant de compléter l'examen. Confisquez le matériel non autorisé (notes, appareils électroniques) seulement si vous pouvez le faire sans déranger les autres étudiants. Si l'information non autorisée se trouve sur un appareil (calculatrice programmable ou téléphone cellulaire, par exemple), ne confisquez l'objet que le temps nécessaire à enregistrer l'information en présence d'un collègue. Par la suite, remettez l'appareil à l'étudiant.

Si vous voyez deux étudiants travailler ensemble, demandez-leur discrètement de se déplacer et indiquez clairement sur leur examen (à l'encre) le point où vous les avez séparés, de sorte à pouvoir comparer les copies plus tard.

Alors que les données d'observation sont utiles, elles ne sont pas toujours dignes de foi. Dans certains cas, l'évaluation statistique des examens des étudiants pourrait être valable. En considérant les éléments de preuve, l'Université de l'Alberta emploie comme norme la «prépondérance des probabilités», le même système de charge de la preuve qu'on suit dans les cas au civil. Alors que le système au criminel fonctionne à partir de l'exigence que la culpabilité soit établie «hors de toute doute raisonnable», la prépondérance des probabilités cherche la conclusion la plus probable d'après les preuves présentées. Plus vous pouvez recueillir et mettre par écrit des preuves, mieux ce sera pour vous.

Parmi les signes caractéristiques de la tricherie, notons: des réponses identiques aux questions à développement; des

suites de réponses identiques à des questions à choix multiples, surtout quand deux étudiants ont les mêmes erreurs ou les mêmes formulations inhabituelles.

C'est une bonne idée de photocopier ou de balayer numériquement les examens ou les travaux avant de les remettre aux étudiants. Il est peu probable qu'un étudiant modifie ses réponses et soumette à nouveau son travail pour des notes supplémentaires, mais si cela devait se produire, vous aurez une copie de l'original pour fins de comparaison. (Assertion factuelle inexacte).

Travaux de semestre

Le type de plagiat que l'on retrouve le plus souvent dans les travaux de semestre à l'Université de l'Alberta consiste en l'emploi de phrases ou de paragraphes de sites Web sans mentionner la source. Robert Harris indique plusieurs façons de détecter les passages plagiés, y compris les changements abruptes de style ou de lexique, le formatage inhabituel ou irrégulier et des allusions à des faits ou des personnes qui sortent de la portée du travail.⁴

Si vous soupçonnez qu'un étudiant a plagié d'un site Web, il est facile de vérifier vos doutes en tapant une phrase suspecte (entre guillemets pour trouver la phrase exacte) dans un engin de recherche comme Google, AltaVista, Dogpile ou HotBot. Commencez par un syntagme original plutôt qu'une phrase entière. Sachez que certains sites Web contiennent déjà du matériel plagié, ce qui fait que vous pourrez trouver plusieurs sites avec les mêmes mots et les mêmes idées.

Gardez une copie des travaux de semestre de vos anciens étudiants. Ainsi, si vous trouvez qu'un extrait d'un travail de semestre vous semble familier, vous pourrez le comparer aux anciens travaux.

⁴ Harris, Robert A. (2001). *The Plagiarism Handbook*. Los Angeles: Pyrczak Publishing.

Autres travaux

La prévention vaut toujours mieux que la détection. Précisez vos attentes relatives au travail de groupe et à la collaboration pour les sessions au laboratoire et les autres travaux. Si vous permettez la collaboration, indiquez dans quelle mesure vous l'admettez. Expliquez la distinction entre la collaboration et le plagiat, la tricherie et la participation à une infraction.

Parfois, il suffira de noter que certains travaux contiennent des réponses semblables ou identiques, notamment sur le plan du lexique, du formatage ou des erreurs inhabituelles, pour détecter la collaboration inappropriée.

Section 4: L'ENQUÊTE & LE SIGNALEMENT

Principes directeurs: rencontrer les étudiants dans le cas d'inconduite académique

Il peut être stressant de découvrir un cas de malhonnêteté académique. En tant que membre du personnel enseignant, il vous incombe de rapporter tout incident d'inconduite académique à votre vice-doyen. De plus, le code vous oblige à rencontrer le ou les étudiants impliqués. La section suivante propose des principes directeurs à suivre lors de votre conversation avec l'étudiant, de sorte à minimiser, pour vous et pour les étudiants, le stress découlant du processus. Il n'est pas obligatoire de suivre ces directives; vous pouvez en dévier sans compromettre la conclusion du cas. Voir le code ([Code of Student Behaviour](#)) pour consulter la politique relatives aux procédures ([Procedures for Instructors.](#))

Avant la rencontre

- Prenez rendez-vous pour parler à l'étudiant. Respectez sa confidentialité et n'annoncez rien devant toute la

classe. Le courrier électronique représente un moyen efficace et discret de contacter l'étudiant.

- Révélez-lui la raison pour laquelle vous voulez le rencontrer. Par exemple, «J'ai noté quelques problèmes au sujet des sources dans ta dissertation et j'aimerais en discuter avec toi.»
- Dites-lui que vous aimeriez le rencontrer avant une telle date. Soyez conscients que l'étudiant pourrait avoir des examens, un emploi ou d'autres engagements qui l'empêcheraient de vous rencontrer tout de suite.
- Si plusieurs étudiants sont impliqués dans la même infraction, rencontrez-les individuellement.

Expliquez à l'étudiant qu'il a droit aux services du [Student OmbudService](#), un bureau neutre qui offre des conseils aux étudiants par rapport à leurs droits et leurs responsabilités. Un ombudsman peut appuyer l'étudiant au cours de tout le processus disciplinaire.

Quand vous rencontrez un étudiant individuellement, il pourrait être avantageux d'avoir une autre personne, un collègue de votre département ou un ombudsman par exemple, dans la salle avec vous. Puisque vous n'avez pas le pouvoir décisionnel, le code ne vous oblige pas à permettre à l'étudiant d'être accompagné d'un conseiller. Si un tiers est présent à la rencontre par contre, ne perdez pas de vue que les deux participants principaux à la discussion sont l'étudiant et vous.



Pendant la rencontre

- Traitez l'étudiant avec respect.
- Permettez à l'étudiant d'examiner vos éléments de preuve.
- Expliquez ce que vous soupçonnez et pourquoi.
- Donnez à l'étudiant l'occasion de réagir. Il pourrait présenter une explication plausible ou, au contraire, accepter la responsabilité de l'infraction.
- Soyez prêts à entendre des explications fausses, mais demeurez ouverts à celles qui sont plausibles.
- À la fin de la rencontre, si vous croyez qu'il a effectivement eu une infraction au code, expliquez à l'étudiant que vous êtes **obligés** de signaler le cas au doyen de la faculté et que vous n'avez pas le pouvoir discrétionnaire d'imposer les sanctions vous-mêmes. Pour expliquer ce système centralisé, vous pouvez lui dire, entre autres, qu'il assure une cohérence au sein de la faculté tout en fournissant l'occasion de porter le jugement en appel.
- Si vous signalez le cas au doyen, dites à l'étudiant que le bureau du doyen le contactera pour fixer un rendez-vous.

- Évitez de menacer d'envoyer les éléments de preuve au doyen si l'étudiant n'avoue pas sa culpabilité. Vous devez signaler le cas au doyen à *chaque fois* que vous soupçonnez qu'une infraction a eu lieu; faire croire que vous avez le choix d'en faire autrement est malhonnête.
- Évitez de dire à l'étudiant que vous allez tout simplement lui donner une note de 0 pour le travail. Notre système repose sur la «justice naturelle»⁵, ce qui veut dire que l'étudiant a droit à une enquête approfondie avant l'imposition de toute sanction. Si vous accordez une note de 0 à l'étudiant, vous agissez sans en avoir l'autorité et de plus, vous privez l'étudiant de son droit d'appel. Votre action pouvant également être perçue comme un moyen de coercition pour soutirer une confession, elle constituerait un motif valide pour porter la note en appel.

Après la rencontre

- Présentez suffisamment d'information dans votre rapport au doyen pour qu'il soit en mesure de faire un suivi. Voir la liste de vérification à la page suivante.
- Si le cas n'est toujours pas résolu à la fin du semestre, donnez une note de IN (incomplet) à l'étudiant.
- Le professeur qui a enseigné le cours reçoit une copie de toutes les décisions découlant du cas, y compris celles du doyen, de l'agent responsable de la discipline et, le cas échéant, du comité d'appel de l'université.

⁵ Voir [See §30.1.1](#) du code de conduite des étudiants pour un exemple des principes de la justice naturelle ("Rights Under the Code," *en anglais*).

Principes directeurs pour signaler un cas au doyen

Si vous croyez qu'une infraction au code a eu lieu, vous êtes tenus de soumettre un rapport par écrit au doyen (ou son remplaçant désigné, souvent un vice-doyen) de votre faculté pour chaque étudiant impliqué. La liste de vérification suivante expose les éléments à inclure dans votre rapport:

- Le nom de l'étudiant et son numéro d'identité
- Le numéro du cours et de la section
- La nature de l'infraction soupçonnée
- Un dossier sur la rencontre avec l'étudiant
 - Date
 - Personne(s) présente(s)
 - Résumé de la discussion et notes prises par l'observateur, s'il y a lieu
- Éléments de preuve
 - Le travail en question, avec des renvois vers la source soupçonnée, s'il y a lieu
 - Une photocopie ou une copie imprimée de la source sur laquelle vous avez surligné les extraits pertinents, s'il y a lieu
 - Des copies des travaux d'autres étudiants, s'il y a lieu
 - Le plan de cours (en entier)
 - La description du travail remise aux étudiants, ou bien l'examen
 - Tout autre matériel pertinent que vous avez distribué aux étudiants (p. ex. un document sur les références bibliographiques ou l'intégrité académique)
- La sanction que vous recommandez suivant votre évaluation de la situation. Les sanctions possibles sont variées, allant d'une lettre de réprimande à l'expulsion, en passant par une recommandation de renvoi temporaire. Voir la section [§30.4.3](#) du code pour une liste des sanctions possibles.

- Un résumé de toute discussion portant sur l'intégrité académique avec les étudiants en classe.
- Des déclarations de surveillants ou autres témoins, s'il y a lieu.
- Vos coordonnées, y compris votre nom, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique.

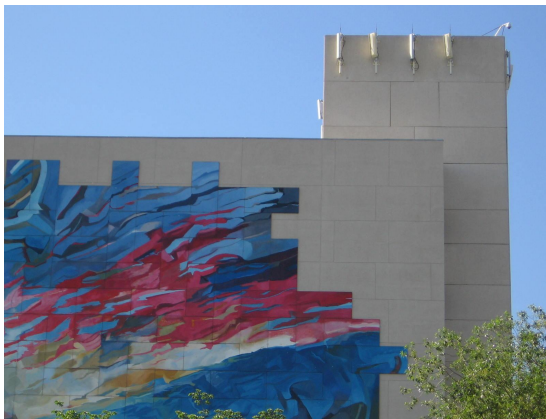
Si vous préférez, vous pouvez télécharger le formulaire de rapport [Reporting Form](#) du site Web sur l'intégrité académique [Truth In Education](#) sous [Resources for Instructors](#).

Rapports anonymes

À l'occasion, les étudiants déclarent avoir vu d'autres étudiants commettre une infraction et indiquent qu'ils préfèrent déposer un rapport anonyme. Il est important de prendre ces étudiants au sérieux et de faire un suivi de leurs allégations d'inconduite, et il est tout aussi important d'assurer à l'accusé l'occasion de se défendre. Pour bien connaître les poursuites contre nous, il faut connaître l'identité de notre accusateur. Or, porter accusation contre quelqu'un uniquement sur la base d'un rapport anonyme va à l'encontre des principes de la justice naturelle. Si le témoin reste anonyme, il est nécessaire de trouver des éléments de corroboration pour appuyer l'accusation.

Il faut du courage pour qu'un étudiant porte plainte, surtout s'il est difficile pour vous confirmer qu'une infraction a eu lieu. Tout comme il est important d'être équitable à l'égard des étudiants accusés, il faut prendre au sérieux les étudiants qui veulent bien faire en attirant notre attention sur la malhonnêteté académique. Assurez-vous d'offrir une sorte de résolution aux étudiants qui ont révélé l'infraction. Le droit relatif au respect de la vie privée nous empêche de dévoiler les détails et les résultats découlant d'un cas d'inconduite. Toutefois, vous pouvez remercier les étudiants d'avoir signalé l'incident tout en les assurant que l'université prend au sérieux leur témoignage et la question de l'intégrité académique.

En fin de compte, si vous n'avez pas suffisamment d'information pour poursuivre un étudiant, vous aurez probablement appris de nouvelles façons de prévenir ce genre d'activité à l'avenir. Toute la communauté universitaire profite des modifications de procédures visant la prévention de la malhonnêteté académique; les étudiants qui dévoilent des inconduites font évoluer le processus et devraient être fiers de contribuer ainsi à assurer l'intégrité dans le milieu.



Étudiants des cycles supérieurs

Le code s'applique également aux étudiants des deuxième et troisième cycles, et le processus disciplinaire est identique à une exception près. Si un étudiant des cycles supérieurs commet une infraction pendant un cours, il faut envoyer le rapport au doyen, ou son représentant désigné, de la faculté qui offre le cours en question. Si l'incident a lieu dans le contexte d'une activité liée uniquement au diplôme (des examens de synthèse, une thèse de doctorat ou de maîtrise, par exemple), il faut envoyer le rapport au doyen ou son représentant désigné de la faculté des études supérieures et de la recherche ([Faculty of Graduate Studies and Research](#)).

La justice naturelle

L'université de l'Alberta s'engage à appuyer les principes décrits dans ce document. En exigeant de la part de ses étudiants l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et le sens des responsabilités, l'université se doit de modeler ces valeurs. Le code décrit en détail les procédures disciplinaires, du tout début jusqu'à la démarche de dernière instance. Ces procédures sont conçues pour assurer le traitement équitable de tous les étudiants, pour protéger le personnel enseignant contre l'incertitude et, quand elles sont bien suivies, pour protéger l'université des litiges.



Le code donne également un aperçu des droits des étudiants, y compris le droit à un conseiller, le droit de se faire entendre et le droit «d'être présumé innocent tant qu'il n'est pas

déclaré coupable de l'infraction suite à une évaluation de la prépondérance des probabilités par un décideur impartial et indépendant». ⁶ On recommande au personnel enseignant de se familiariser avec ces droits pour assurer le respect des principes de la justice naturelle.

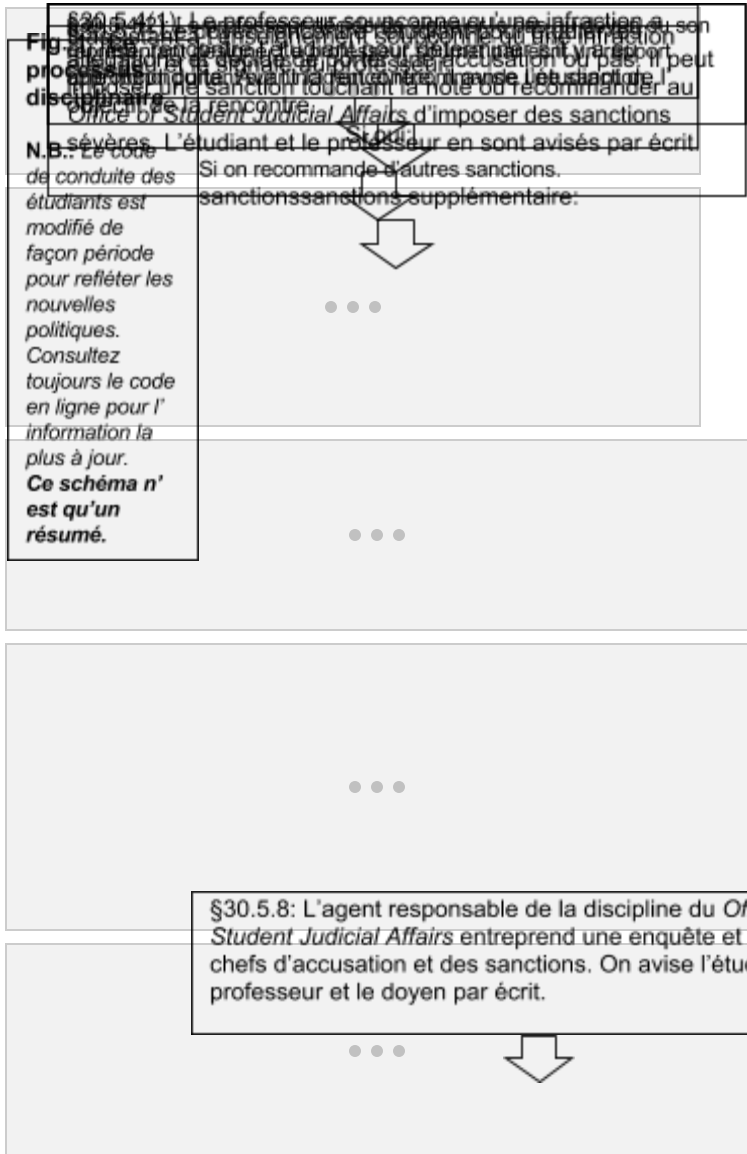
En cas de doute, n'hésitez pas à demander des conseils par rapport aux démarches à entreprendre. Le bureau des affaires judiciaires - service aux étudiants (Office of Student Judicial Affairs) et le service d'ombudsman (Student OmbudService) peuvent vous renseigner sur le processus disciplinaire. En tant que tiers impartial, le OmbudService offre de l'information et

⁶ Code of Student Behaviour, [Section 30.1.1](#) Rights Under the *Code of Student Behaviour*.

des conseils portant sur les procédures et la justice naturelle au personnel enseignant comme aux étudiants.

À la page suivante, vous trouverez un résumé du processus disciplinaire selon le [Code of Student Behaviour](#).

SECTION 5: LE PROCESSUS DISCIPLINAIRE



§30.6. Les décisions finales de l'agent responsable de la discipline ou du doyen sont susceptibles d'appel auprès du comité d'appel de l'université (University Appeal Board, UAB). L'étudiant peut porter en appel les décisions de l'agent responsable de la discipline en fonction de la nature de l'accusation ou la gravité des sanctions. Le doyen peut porter en appel les décisions de l'agent responsable de la discipline. Le professeur et l'assistant à l'enseignant peuvent être appelés à témoigner.

SECTION 6: RESSOURCES

[Truth In Education](#)

U of A Libraries' [Guide to Plagiarism and Cyber-plagiarism](#)

[A Guide to Academic Integrity for Graduate Students](#)

[Code of Student Behaviour](#)

[Center for Academic Integrity](#)

[The Undergraduates' Guide to Academic Integrity](#)

Ressources pour détecter les infractions:

[Google](#)

[HotBot](#)

[Altavista](#)

[Dogpile](#)

[Turn It In \(Research resources\)](#)

Sites encourageant la tricherie :

[School Sucks](#)

[AcaDemon](#)

[Free Essay Network](#)

[CheatHouse](#)

[Cheater.com](#)

[Academic Integrity.com](#)

Livres et articles:

Carter, S.L. (1996). *Integrity*. New York: HarperCollins.

Christensen-Hughes, J.M. and McCabe, D.L. (2006). Understanding Academic Misconduct. *Canadian Journal of Higher Education* 36(1), 49-63.

Christensen-Hughes, J.M. and McCabe, D.L. (2006). Academic Misconduct within Higher Education in Canada. *Canadian Journal of Higher Education* 36(2), 1-21.

Cizek, G.J. (1999). *Cheating on Tests: How to Do It, Detect It, and Prevent It*. New Jersey: Lawrence Erlbaum Associates.

Cizek, G.J. (2003). *Detecting and Preventing Classroom Cheating: Promoting Integrity in Assessment*. Thousand Oaks, CA: Corwin Press.

Harris, R.A. (2001). *The Plagiarism Handbook: Strategies for Preventing, Detecting and Dealing with Plagiarism*. Los Angeles: Pyczak Publishing.

Lipson, C. (2004). *Doing Honest Work in College*. Chicago: University of Chicago Press.

Noah, H.J. and Eckstein, M.A. (2001). *Fraud and Education: The Worm in the Apple*. Maryland, USA: Rowman and Littlefield.

Whitley, B.E., Jr. and Keith-Spiegel, P. (2002). *Academic Dishonesty: an Educator's Guide*. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

**Nous vous remercions de votre volonté d'appuyer
sans cesse l'intégrité académique.
La culture de l'intégrité de l'Université de
l'Alberta repose sur vos efforts soutenus.**

**Questions, Suggestions,
Commentaires & Consultation**

Deborah Eerkes, Directrice
Office of Student Judicial Affairs

1-04 Triffo Hall
University of Alberta
Edmonton, Alberta
Canada
T6G 2E1

Téléphone 780.492.0777 | Télécopieur 780.492.1974

courriel: deborah.eerkes@ualberta.ca

<http://www.uofaweb.ualberta.ca/TIE>

<http://www.uofaweb.ualberta.ca/OSJA>

